## **Conditions d'utilisation Aloha**

Les conditions d'utilisation Aloha (« *Conditions d'Utilisation Aloha* ») sont conclues par l'entité mentionnée sur un bon de commande renvoyant à ces conditions (le « *Client* ») et la société HAProxy Technologies SASU, société de droit français, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 790 818 785, ayant des bureaux situés à 15, avenue Raymond Aron, 92160, Antony, France (la « *Société* »). Les Conditions d'Utilisation Aloha entrent en vigueur à la date de la signature du bon de commande par la Société (la « *Date d'Entrée en Vigueur*»).

- 1. <u>Matériel</u>; <u>Appareils virtuels</u>: Sauf disposition contraire expresse dans les présentes, le boitier Aloha (le «*Matériel* ») et les appareils virtuels Aloha (les « *Appareils Virtuels* ») sont fournis « en l'état » et « selon les disponibilités », sans garantie de quelque nature que ce soit, et notamment les garanties liées à l'absence de contrefaçon, à la propriété ou à la compatibilité à un usage particulier.
- 2. <u>Retours Matériel:</u> Sous réserve que le Client respecte toutes les obligations de paiement et renouvelle les souscriptions de maintenance auprès la Société de façon continue pendant la durée des Conditions d'Utilisation Aloha, il pourra retourner tout Matériel défectueux pendant une période de cinq (5) ans à compter de la Date d'Entrée en Vigueur aux fins de réparation ou de remplacement de celui-ci. Au terme de cette période de cinq (5) ans, la Société pourra continuer à fournir une assistance technique payante pour le logiciel fourni avec le Matériel, mais ne fournira plus d'assistance technique pour le Matériel.

Pour bénéficier de la réparation ou du remplacement, le Client devra contacter le revendeur auprès duquel il a acheté le Matériel ou le service client de la Société, identifié en tant que tel dans les instructions d'utilisation ou dans le bon de commande. Avant le renvoi de tout Matériel à la Société pour réparation ou remplacement, le Client devra s'assurer (i) qu'aucune obligation ou restriction juridique n'empêche l'envoi du Matériel ou que toute information exclusive ou confidentielle du Client qui empêcherait la Société d'échanger, de réparer ou de remplacer le Matériel a été supprimée et (ii) qu'il a obtenu l'autorisation de la Société pour renvoyer le Matériel. Le Matériel renvoyé à la Société devient la propriété de la Société à partir de sa réception par la Société. Le Client deviendra propriétaire de tous les Matériels de remplacement fournis par la Société à compter de leur expédition.

Si la Société avise le Client de la nécessité de remplacer le Matériel, elle fera ses meilleurs efforts pour fournir le Matériel de remplacement rapidement. Si la société recommande de remplacer le Matériel, le Client devra renvoyer à ses frais le Matériel et tous les accessoires et autres équipements fournis initialement dans les huit (8) jours calendaires suivant la confirmation de la Société, dans des conditions appropriées au transport d'équipements fragiles. Le Client payera le montant total de tous les articles, y compris le Matériel, qui ne seraient pas retournés en temps utiles à la Société.

Le Client reconnaît et accepte que la Société puisse décider, à sa seule et unique discrétion, de réparer ou de remplacer le Matériel avec un Matériel différent ou des logiciels mis à jour (y compris les composants de celui-ci). Le cas échéant, la Société veillera à ce que le Matériel fourni offre une fonctionnalité proche de celle initialement rendue par le Matériel.

- 3. <u>Durée; Résiliation</u>: Chaque bon de commande pour la maintenance ou support du Matériel ou des Appareils Virtuels est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de la Date d'Entrée en Vigueur (la « *Période Initiale*»). Au terme de la Période Initiale, il sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives de un (1) an (chacune étant une « *Période de Renouvellement* »). Chaque partie peut choisir de ne pas renouveler un bon de commande sous réserve de respecter un préavis de soixante (60) jours avant l'expiration de la Période Initiale ou de la Période de Renouvellement en cours. L'expiration ou la résiliation d'un bon de commande ne mettra pas fin à un autre bon de commande en vigueur. Chacune des parties peut résilier les Conditions d'Utilisation Aloha et tous les bons de commande avec effet immédiat en cas de manquement de l'autre partie à ces Conditions d'Utilisation Aloha et si ladite partie ne remédie pas à son manquement dans les trente (30) jours suivant la notification dudit manquement.
- 4. <u>Propriété; Avis</u>: La Société détiendra tous les droits de propriété intellectuelle et de propriété sur le Matériel, les Appareils Virtuels, la documentation associée, les travaux connexes tels que notamment les œuvres dérivées. Le Client s'interdit notamment de supprimer, modifier les étiquettes du Matériel ou des Appareils Virtuels sans l'autorisation écrite de la Société ou de porter atteinte aux droits de propriété de la Société. En outre, le Client s'interdit notamment d'installer ou de permettre l'installation de matériel ou de

HAProxy Technologies SASU Confidentiel Page 1 de 3

logiciel supplémentaire sur le Matériel ou les Appareils Virtuels ou de les désassembler sans l'autorisation écrite de la Société.

- 5. Restrictions d'utilisation: Le Client utilisera le Matériel et les Appareils Virtuels uniquement dans le cadre de son activité. Le Client ne pourra pas (i) revendre le Matériel ou les Appareils Virtuels (ii) s'engager dans des activités de marketing liées au Matériel ou aux Appareils Virtuels ou, (iii) utiliser le Matériel ou les Appareils Virtuels en violation des lois applicables. L'utilisation du logiciel fourni avec le Matériel et les Appareils Virtuels est régie par les termes de licence associée à ce logiciel, y compris les licences de logiciel libre.
- 6. Responsabilité: La Société décline toute responsabilité en cas d'endommagement, de perte ou de suppression de la configuration ou d'autres données du Client ou des conséquences directes ou indirectes qui en découleraient. Le Client reconnaît et accepte qu'il est seul responsable de la maintenance, de la sauvegarde, de la configuration et des autres données et informations, y compris de la réparation ou du remplacement du Matériel et des Appareils Virtuels. Le Client accepte de défendre, d'indemniser la Société et de renoncer à toute réclamation à son encontre en cas d'endommagement, de perte ou de suppression, que ces endommagements, pertes ou suppressions concernent ses données ou informations, celles de ses clients et/ou celles des utilisateurs finaux.

Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes Conditions d'Utilisation Aloha, la Société n'a aucune responsabilité ou obligation relative au Matériel ou aux Appareils Virtuels (i) endommagés par des éléments extérieurs au contrôle de la Société (dommages physiques, dommages causés par la foudre, surtensions, problèmes électriques ou incendies), (ii) utilisés de façon impropre ou non conforme ou excessivement utilisés par le Client, (iii) modifiés par le Client ou ses agents, ou (iv) dont les numéros de série seraient manquants ou modifiés.

L'assistance relative au Matériel ou aux Appareils Virtuels ne comprend pas: (i) la configuration du produit ou une assistance technique sur site, (ii) la maintenance ou l'entretien, (iii) la configuration d'autres produits qui peuvent être connectés ou utilisés avec le Matériel, ou (iv) la réparation ou le remplacement des pièces, accessoires ou composants du Matériel ne relevant pas de l'usure normale.

EN VERTU DES CONDITIONS D'UTILISATION ALOHA, LA SOCIÉTÉ, SES AFFILIÉS OU SES FOURNISSEURS NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES D'UN QUELCONQUE DOMMAGE INDIRECT OU D'UN QUELCONQUE DOMMAGE DE CONFIANCE, DOMMAGE PUNITIF OU DOMMAGE CONSÉCUTIF, SPÉCIAL OU ACCESSOIRE, DE QUELQUE NATURE OU CAUSE QUE CE SOIT, ET CE, MÊME SI LA SOCIÉTÉ A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS PERTES OU DOMMAGES.

EN TOUT ETAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITE DE LA SOCIÉTÉ, SES AFFILIÉS ET FOURNISSEURS DÉCOULANT NOTAMMENT DE L'EXECUTION OU DE LA NON-EXECUTION DES OBLIGATIONS, SERA LIMITÉE AUX DOMMAGES DIRECTS ET NE DÉPASSERA PAS LE MONTANT TOTAL DES FRAIS PAYÉS À LA SOCIÉTÉ EN VERTU DU BON DE COMMANDE OBJET DE LA RECLAMATION DURANT LES DOUZE (12) MOIS PRECEDENT LA RÉCLAMATION ET CE, QUELLE QUE SOIT LA NATURE DE L'ACTION.

7. <u>Généralités</u>: Les Conditions d'Utilisation Aloha et tout litige en découlant ou résultant de la formation, de la résiliation ou des manquements aux obligations prévues par les Conditions d'Utilisation Aloha, seront régies par et conformément à la loi française. TOUTE CONTESTATION POUVANT SURVENIR RELATIVE A L'APPLICATION DES CONDITIONS D'UTILISATION ALOHA ET/OU A LA FORMATION ET/OU A L'EXECUTION ET/OU A LA RESILIATION DE CELLES-CI SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, MEME EN CAS DE PROCEDURE D'URGENCE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

Sauf indication contraire dans les Conditions d'Utilisation Aloha, toutes les notifications se feront par écrit et seront envoyées par la poste (par courrier recommandé avec demande d'avis de réception), par un service de poste express reconnu au niveau national et ayant la capacité de suivre les envois ou de les livrer personnellement à l'autre partie à l'adresse indiquée ci-dessus (ou à toute autre adresse que l'une ou l'autre des parties peut désigner par écrit à l'autre partie). Tous les courriers prendront effet dès leur réception.

Les Conditions d'Utilisation Aloha lient les parties, et rien dans ces conditions ne confère à aucune autre personne ou entité un droit ou un avantage de quelque nature que ce soit. Les obligations résultant des Conditions d'Utilisation Aloha ne peuvent être cédées par l'une ou l'autre des parties qu'avec le consentement préalable et écrit de l'autre partie, qui ne pourra pas être refusé de façon déraisonnable. Nonobstant ce qui précède, l'une ou l'autre des parties peut céder les obligations découlant des Conditions d'Utilisation Aloha à une entité affiliée ou à la suite d'une fusion ou d'une vente de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs ou actions sans l'approbation préalable de l'autre partie, dans la mesure où les engagements du Client n'augmentent pas la portée du Bon de Commande.

Les Conditions d'Utilisation Aloha constituent l'accord intégral des parties concernant son objet et annulent tout accord antérieur ou contemporain ayant le même objet. Tous les amendements à ces Conditions d'Utilisation Aloha devront être écrits, signés par les deux parties et indiquer expressément qu'ils modifient les Conditions d'Utilisation Aloha. Nonobstant ce qui précède, la Société pourra modifier l'offre d'assistance technique, sous réserve de ne pas réduire les avantages de cette assistance pendant la Période de Renouvellement alors en vigueur. Les ordres d'achat auront pour seul objet de définir les quantités, les prix et la description des produits et du niveau d'assistance à fournir en vertu des Conditions d'Utilisation Aloha et feront partie intégrante des Conditions d'Utilisation Aloha et toutes les autres conditions qui seraient intégrées dans les ordres d'achat seront rejetées.

Le non-respect d'une disposition des Conditions Générales d'Utilisation Aloha ne constituera pas une renonciation à celles-ci. Aucune renonciation ne sera effective sauf si elle est faite par écrit et signée par la partie qui y renonce. Si une partie renonce à tout droit, pouvoir ou recours, la renonciation ne vaudra pas renonciation aux autres droits que la partie peut avoir en vertu des Conditions d'Utilisation Aloha. Si une disposition est jugée inapplicable, elle et toute disposition connexe seront interprétées de façon à ce que le but essentiel de la disposition non exécutoire soit atteint au mieux.

Aucune des parties ne sera responsable des fautes ou des retards dans l'exécution pour des causes indépendantes de son contrôle raisonnable (cas de force majeure), comprenant, mais sans s'y limiter, un incendie, un tremblement de terre, une inondation, une tempête, une catastrophe naturelle, un accident, une pandémie, un acte de terrorisme ou acte de gouvernement; toutefois, l'impossibilité d'honorer les obligations financières est expressément exclue.